

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 15 janvier 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

6111, boulevard Maurice-Duplessis

Permettre la construction d'un escalier en marge avant.

11235, avenue Omer-Héroux

Permettre une marge avant de 4,01 m au lieu de 4,5 m.

5815, rue Ronald

Permettre une marge latérale de 1,78 m au lieu de 1,98 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 12 décembre 2017

Le secrétaire d'arrondissement substitut
Jacques Lapierre